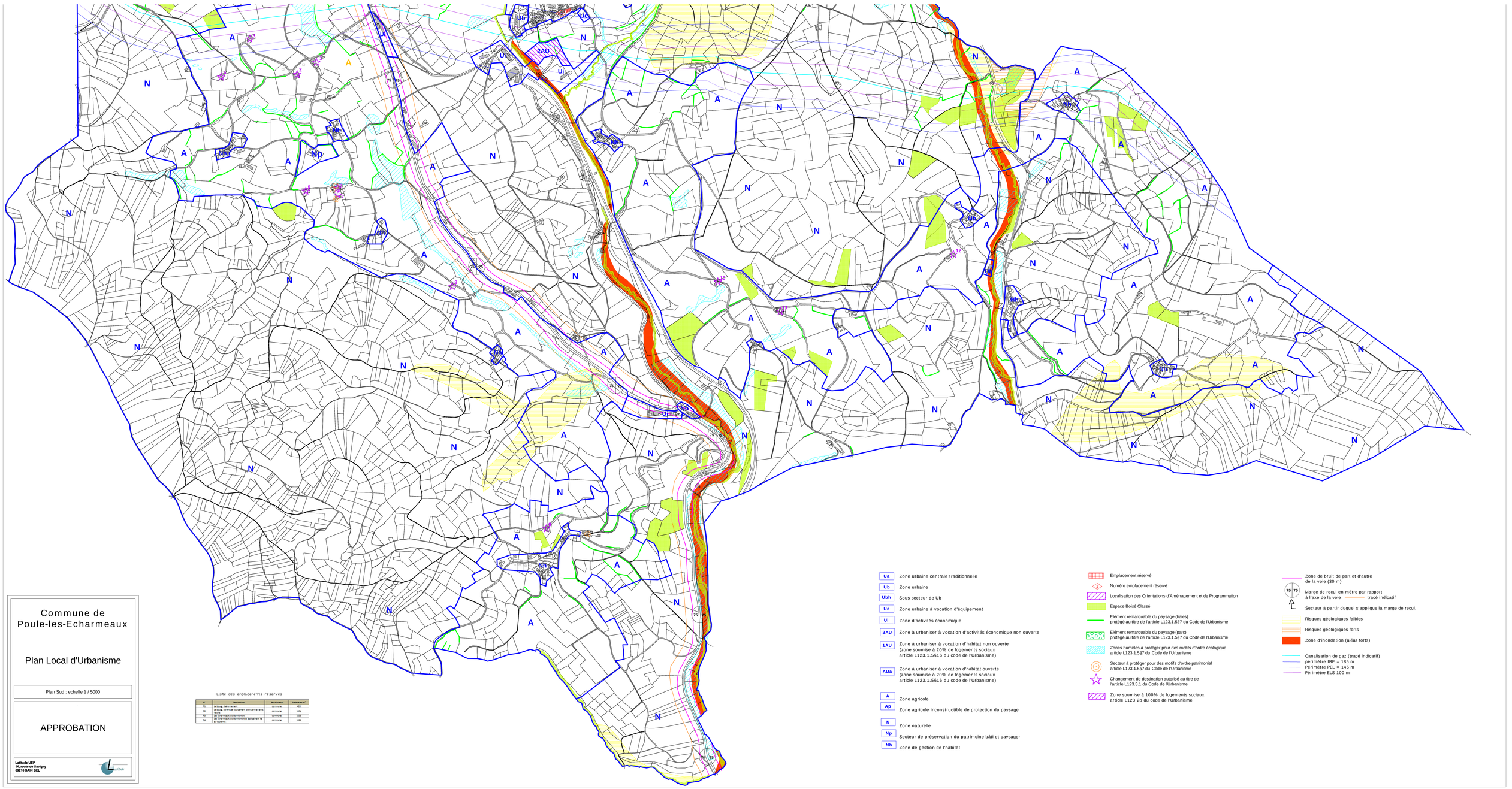

Commune de
Poule-les-Echarmeaux

Plan Local d'Urbanisme

Plan Sud : echelle 1 / 5000

APPROBATION

Latitude UEP
14, route de Savigny
69210 SAIN BEL

Liste des emplacements réservés

N°	Destination	Bénéficiaire	Surface en m²
n 1	LARGEUR, D'ALIGNEMENT	SYTRAIVA	410
n 2	LARGEUR, ALIGNT & ELARGISSMT SUR 0 M 50 DE CHAQUE CÔTÉ	SYTRAIVA	1254
n 3	LARGEUR, D'ALIGNEMENT	SYTRAIVA	3558
n 4	LARGEUR, D'ALIGNEMENT & ELARGISSMT DE CHAUSSEE	SYTRAIVA	1288

Ua Zone urbaine centrale traditionnelle

Ub Zone urbaine

Ubh Sous secteur de Ub

Ue Zone urbaine à vocation d'équipement

Ui Zone d'activités économique

2AU Zone à urbaniser à vocation d'activités économique non ouverte

1AU Zone à urbaniser à vocation d'habitat non ouverte
(zone soumise à 20% de logements sociaux
article L123.1.5§16 du code de l'Urbanisme)

AUa Zone à urbaniser à vocation d'habitat ouverte
(zone soumise à 20% de logements sociaux
article L123.1.5§16 du code de l'Urbanisme)

A Zone agricole

Ap Zone agricole inconstructible de protection du paysage

N Zone naturelle

Np Secteur de préservation du patrimoine bâti et paysager

Nh Zone de gestion de l'habitat

Emplacement réservé

Numéro emplacement réservé

Localisation des Orientations d'Aménagement et de Programmation

Espace Boisé Classé

Elément remarquable du paysage (haies)
protégé au titre de l'article L123.1.5§7 du Code de l'Urbanisme

Elément remarquable du paysage (parc)
protégé au titre de l'article L123.1.5§7 du Code de l'Urbanisme

Zones humides à protéger pour des motifs d'ordre écologique
article L123.1.5§7 du Code de l'Urbanisme

Secteur à protéger pour des motifs d'ordre patrimonial
article L123.1.5§7 du Code de l'Urbanisme

Changement de destination autorisé au titre de
l'article L123.3.1 du Code de l'Urbanisme

Zone soumise à 100% de logements sociaux
article L123.2b du code de l'Urbanisme

Zone de bruit de part et d'autre
de la voie (30 m)

75 75 Marge de recul en mètre par rapport
à l'axe de la voie — tracé indicatif

Secteur à partir duquel s'applique la marge de recul.

Risques géologiques faibles

Risques géologiques forts

Zone d'inondation (aléas forts)

Canalisation de gaz (tracé indicatif)
périmètre IRE = 185 m
Périmètre PEL = 145 m
Périmètre ELS 100 m